

DEC100001DAJ

Décision portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leur activité

LE PRESIDENT,

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu l'arrêté du 19 mai 2003 modifié fixant la liste des sections du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'arrêté du 11 juin 2008 portant création de commissions interdisciplinaire;

Vu l'avis du conseil scientifique des 16 juin 2009 ;

Vu l'avis du comité technique paritaire du 23 juin 2009 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 25 juin 2009 ;

DÉCIDE :

Art. 1^{er} – Les instituts *[Modifié par les décisions DEC 112003DAJ du 31 août 2011 et DEC 122262DAJ du 31 août 2012]*

Le CNRS comprend dix instituts :

- Institut de Chimie (INC) ;
- Institut des Sciences de l'Information et de leurs Interactions (INS2I) ;
- Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) ;
- Institut des Sciences Biologiques (INSB) ;
- Institut national des Sciences Mathématiques et de leurs interactions (INSMI) ;
- Institut des Sciences Humaines et sociales (INSHS) ;
- Institut Ecologie et environnement (INEE) ;
- Institut de Physique (INP) ;
- Institut National de Physique nucléaire et physique des particules (IN2P3) ;
- Institut National des Sciences de l'univers (INSU).

Art. 2 – Direction des instituts

2.1 – Directeurs d'institut

Les directeurs d'institut sont nommés par le président du centre, pour un mandat d'une durée de quatre ans renouvelable une fois.

Les directeurs d'institut ne peuvent exercer simultanément un mandat de directeur d'unité ou être membre d'une instance statutaire d'évaluation ou de conseil du CNRS.

2.2 – Directeurs adjoints d'institut

Les directeurs des instituts peuvent être assistés d'un ou plusieurs directeurs adjoints administratifs (DAA) et directeur adjoint scientifiques (DAS) nommés par le président du centre, sur proposition du directeur de l'institut, pour un mandat d'une durée de quatre ans renouvelable une fois.

Les directeurs adjoints d'institut ne peuvent exercer simultanément un mandat de directeur d'unité ou être membre d'une instance statutaire d'évaluation ou de conseil du CNRS.

Art. 3 – Rattachement des unités de recherche aux instituts *[Modifié par la décision DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]*

Les unités de recherche sont rattachées à un ou plusieurs instituts cités dans la présente décision.

Art. 4 - Sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique concernées par les activités des instituts

Les sections et commissions interdisciplinaires du Comité national de la recherche scientifique concernées à titre principal par les activités de chacun des instituts sont les suivantes :

4.1 - Institut de Chimie (INC) *[modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012, DEC171251DAJ du 17 juillet 2017 et DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]*

- Section 11. - Matière molle : synthèse, élaboration, assemblages, structure, propriétés, fonctions ;
- Section 12. - Architectures moléculaires : synthèses, mécanismes et propriétés ;
- Section 13. - Chimie physique, théorique et analytique ;
- Section 14. - Chimie de coordination, catalyse et procédés, interfaces ;
- Section 15. - Chimie des matériaux, nanomatériaux et procédés ;
- Section 16. - Chimie et vivant ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant ;
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnements sociétés : du savoir à l'action ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques ;
- Commission interdisciplinaire 55. - Sciences et données.

4.2 - Institut des Sciences de l'Information et de leurs interactions (INS2I) *[modifié par les décisions DEC 112003DAJ du 31 août 2011, DEC 122262DAJ du 31 août 2012, DEC171251DAJ du 17 juillet 2017 et DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]*

- Section 06. - Sciences de l'information : fondements de l'informatique, calculs, algorithmes, représentations, exploitations ;
- Section 07. - Sciences de l'information : signaux, images, langues, automatique, robotique, interactions, systèmes intégrés matériel-logiciel;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant ;

- Commission interdisciplinaire 53. - Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ;
- Commission interdisciplinaire 55. - Sciences et données.

4.3 - Institut des Sciences de l'Ingénierie et des systèmes (INSIS) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012, DEC171251DAJ du 17 juillet 2017 et DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]

- Section 08. - Micro et nanotechnologies, micro et nanosystèmes, photonique, électronique, électromagnétisme, énergie électrique ;
- Section 09. – Mécanique des solides. Matériaux et structures. Biomécanique. Acoustique ;
- Section 10. - Milieux fluides et réactifs : transports, transferts, procédés de transformation ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques.

4.4 - Institut des Sciences Biologiques (INSB) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012, DEC171251DAJ du 17 juillet 2017 et DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]

- Section 20. - Biologie moléculaire et structurale, biochimie ;
- Section 21. - Organisation, expression, évolution des génomes ;
- Section 22. - Biologie cellulaire, développement, évolution-développement ;
- Section 23. - Biologie intégrative des organismes photosynthétiques et des microorganismes associés ;
- Section 24. - Physiologie, physiopathologie, biologie du cancer ;
- Section 25. - Neurobiologie moléculaire et cellulaire, neurophysiologie ;
- Section 26. - Cerveau, cognition, comportement ;
- Section 27. - Relations hôte-pathogène, immunologie, inflammation ;
- Section 28. – Pharmacologie – ingénierie et technologie pour la santé – imagerie biomédicale ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques.

4.5 - Institut national des Sciences Mathématiques et de leurs interactions (INSMI) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012, DEC171251DAJ du 17 juillet 2017 et DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]

- Section 41. - Mathématiques et interactions des mathématiques ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies.

4.6 - Institut des Sciences Humaines et sociales (INSHS) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017 et DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]

- Section 32. - Mondes anciens et médiévaux ;
- Section 33. - Mondes modernes et contemporains ;
- Section 34. - Sciences du langage ;
- Section 35. - Philosophie, littératures, arts ;
- Section 36. - Sociologie et sciences du droit ;
- Section 37. - Economie et gestion ;
- Section 38. - Anthropologie et étude comparative des sociétés contemporaines ;
- Section 39. - Espaces, territoires, sociétés ;
- Section 40. - Politique, pouvoir, organisation ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnements sociétés : du savoir à l'action ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ;
- Commission interdisciplinaire 55. - Sciences et données.

4.7 - Institut Ecologie et environnement (INEE) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012, DEC171251DAJ du 17 juillet 2017 et DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]

- Section 29. - Biodiversité, évolution et adaptations biologiques : des macromolécules aux communautés ;
- Section 30. - Surface continentale et interfaces ;
- Section 31. - Hommes et milieux : évolution, interactions ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant ;
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnements sociétés : du savoir à l'action ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques.

4.8 - Institut de Physique (INP) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012 et DEC171251DAJ du 17 juillet 2017 et DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]

- Section 02. - Théories physiques : méthodes, modèles et applications;
- Section 03. - Matière condensée : structures et propriétés électroniques ;
- Section 04. - Physique des atomes, molécules et plasmas. Optique et lasers ;
- Section 05. - Matière condensée : organisation et dynamique ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 51. - Modélisation mathématique, informatique et physique pour les sciences du vivant ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques.

4.9 - Institut National de Physique nucléaire et de physique des particules (IN2P3) [modifié par les décisions DEC 122262DAJ du 31 août 2012, DEC171251DAJ du 17 juillet 2017 et DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]

- Section 01. - Interactions, particules, noyaux, du laboratoire au cosmos ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;

- Commission interdisciplinaire 53. - Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques ;
- Commission interdisciplinaire 55. - Sciences et données.

4.10 - Institut National des Sciences de l'univers (INSU) [modifié par les décisions DEC122262DAJ du 31 août 2012, DEC171251DAJ du 17 juillet 2017 et DEC213516DAJ du 8 décembre 2021]

- Section 17. - Système solaire et univers lointain ;
- Section 18. - Terre et planètes telluriques : structure, histoire, modèles ;
- Section 19. - Système Terre : enveloppes superficielles ;
- Section 30. - Surface continentale et interfaces ;
- Commission interdisciplinaire 50. – Gestion de la recherche ;
- Commission interdisciplinaire 52. - Environnements sociétés : du savoir à l'action ;
- Commission interdisciplinaire 53. - Sciences en société : production, circulation et usages des savoirs et des technologies ;
- Commission interdisciplinaire 54. - Phénomènes fondamentaux et propriétés collectives du vivant : développements instrumentaux, expériences et modèles physiques ;
- Commission interdisciplinaire 55. - Sciences et données.

Art. 5 – Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 21 janvier 2010

Le Président

Alain FUCHS